



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance du conseil municipal du **23 FÉVRIER 2017**

Date de convocation : 17/02/2017

Date d'affichage : 24/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix-sept février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÉQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÉQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : André BULUCUA (procuration à Jean-Marie BARRÉ), Françoise COULOMBIER (procuration à François HÉRY), Daniel DEPINCÉ (procuration à Éric LEBRUMAN).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

2017/02/01 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Le 27 avril 2015, la commune a recruté, dans le cadre des contrats d'aide à l'emploi, un agent pour effectuer différentes tâches aux services techniques : l'aide à la circulation des piétons aux abords du groupe scolaire Marie RAVENEL, le ménage à l'école primaire, le service au restaurant scolaire ainsi que l'accueil des enfants le mercredi à l'ALSH. Ce contrat a déjà été renouvelé pour 4 périodes de 6 mois. Le contrat en cours se termine le 26 avril 2017. La charge de travail de cet agent, qui effectue actuellement l'entretien et la surveillance des enfants au restaurant scolaire, le ménage des classes et de la salle des fêtes, présente un caractère durable et permanent, aussi il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet selon les critères suivants :

- Filière : technique
- Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
- Durée : temps complet
- Rémunération : statutaire
- Effet : 27 avril 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

2017/02/02 - DÉSIGNATION DE 3 REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CLECT

Selon les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Cette commission a été créée par délibération communautaire du 28 avril 2014. Or, au 1^{er} janvier 2017, Saint-Lô Agglo a fusionné avec la communauté de communes de Canisy pour donner naissance à une nouvelle communauté d'agglomération. Il convient donc de recomposer la commission après cette fusion.

Par délibération du 30 janvier 2017, le conseil communautaire a approuvé (à la majorité des 2/3, la création de la CLECT et décidé de fixer à 78, le nombre de membres en les répartissant comme suit :

- 1 représentant par commune de moins de 2000 habitants
- 2 représentants pour les communes de 2000 à 4000 habitants
- 3 représentants pour les communes de 4000 à 10000 habitants
- 5 représentants pour les communes de plus de 10000 habitants

Chaque commune doit procéder à la désignation de ses membres au sein de la CLETC (Maire, conseillers communautaires) par délibération.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- de désigner les 3 représentants de la commune d'Agneaux au sein de la CLECT comme suit:

- Jean-Marie BARRÉ
- Dany DAVID
- Daniel DEPINCÉ

2017/02/03 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLE. CHOIX DE L'ÉQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le conseil municipal a décidé, dans le cadre du projet de réhabilitation de la place Edmond PIEDAGNEL, de lancer une procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre. Une délibération du 23 juin 2016 précise qu'à l'issue de la négociation, le Maire, accompagné du comité de sélection, retient parmi les 3 candidats, l'équipe de maîtrise d'œuvre avec laquelle il signera un accord cadre pour une durée de 4 ans. A l'issue de cette négociation qui est maintenant terminée, l'offre du bureau d'étude STRATES en STRATES de Bayeux a été retenue. Le montant des études préliminaires s'élève à 17664,00€ TTC.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- d'inscrire au budget 2017 la somme de 17664,00€ correspondant aux études préliminaires de l'aménagement du centre-ville.

Il est rappelé que le Maire a été autorisé, par délibération du 23 juin 2016, à signer l'accord cadre et les marchés subséquents avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

2017/02/04 - AMÉNAGEMENT DE VOIRIE QUARTIER DE LA DOUCETIERE. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Par délibérations du 25 juin 2015 et du 26 avril 2016, la commune a confié au SDEM l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques du quartier de la Doucetièrre. La première tranche qui concerne les rues de la Doucetièrre, d'Aquitaine de Bourgogne et de la Butorerie a été réalisée en 2016 et la seconde tranche qui concerne les rues de Normandie, des Ardennes, des Capucines et du Limousin est en cours de réalisation.

Un projet d'aménagement de voirie consécutif à cet effacement des réseaux a été présenté par le bureau d'étude TECAM, retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération, à la commission des travaux le 03 novembre 2016 et une réunion publique s'est tenue le 30 novembre 2016.

Le projet consiste à redimensionner la chaussée des rues citées ci-dessus en créant des cheminements piétons accessibles PMR, à réaliser des aménagements permettant de réduire la vitesse des véhicules et à améliorer la gestion des eaux pluviales.

Ce dernier poste étant de compétence communautaire, une convention de groupement de commande doit être signée avec Saint-Lô Agglomération pour coordonner les interventions des entreprises.

L'estimation totale des travaux s'élève à 666 863,87€ ttc pour le lot 1 Terrassement, Voirie, Espaces Verts de compétence communale (et à 78 738,50€ ttc pour le lot 2 Eaux Pluviales de compétence communautaire).

Pour des raisons budgétaires, il est proposé de programmer la réalisation de ces travaux en 2 phases correspondant aux 2 tranches d'effacement de réseaux ; une première phase estimée à 407 117,16€ ttc en 2017 et la seconde estimée à 259 746,71€ ttc en 2018.

Toutefois, il est souhaitable, pour optimiser la commande publique, de regrouper les 2 phases dans un seul marché de travaux et de lancer, dès maintenant la procédure de consultation des entreprises pour l'ensemble de l'opération.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aménagement de voirie du quartier de la Doucetièrre estimé à 666 863,87€€ TTC correspondant au lot 1 de compétence communale ;
- d'inscrire la somme de 407 117,16€ ttc correspondant à la 1^{ère} phase au budget 2017 ; la somme de 259 746,71€ ttc sera inscrite au budget 2018 ;
- de solliciter, au titre de la DETR, un accompagnement financier pour la 1^{ère} tranche de travaux estimée à 407 117,16€ ttc
- de solliciter, au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Député, un accompagnement financier pour la 1^{ère} tranche de travaux estimée à 407 117,16€ ttc
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande avec Saint-Lô Agglo.

2017/02/05 - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ACCORDÉE AUX ÉCOLES MARIE RAVENEL POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES – ANNÉE 2017

Vu l'avis favorable de la Commission des affaires scolaires réunie le 02 février 2017, et après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'attribuer :

- à l'École Élémentaire

Pour les fournitures	34€ X 170 élèves	5 780,00 €
Pour l'entretien et le renouvellement des livres de la Bibliothèque Centre Documentaire		500,00 €
Pour le goûter de Noël, Pâques, galette des rois et divers		400,00 €
Pour les fichiers de mathématiques du CP au CM2	5€ X 170 élèves	850,00 €
Pour la sonorisation du spectacle de fin d'année		450,00 €
Pour l'achat d'un petit réfrigérateur (pour stocker les poches de froid en cas de chute ou de coup)		150,00 €
Pour l'achat de 7 lecteurs scan pour visualiser des documents sur le tableau numérique		394,80 €
Soit au total		8 524.80 €

- à l'École Maternelle

Pour les fournitures	34€ X 93 élèves	3 162,00 €
Pour le goûter de Noël, Pâques, galette des rois et divers		400,00 €
Pour les jeux pédagogiques		600,00 €
Pour le fonds de documentation pédagogiques (achat de livres et fourniture BCD)		500,00 €
Pour l'achat d'une chaine Hifi pour les TPS/PS		100,00 €
Soit au total		4 762.00 €

2017/02/06 - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ACCORDÉE AUX ÉCOLES MARIE RAVENEL POUR LES CLASSES DÉCOUVERTES ET LES SORTIES – ANNÉE 2017

Lors de sa réunion en date du 2 février 2017, la commission des affaires scolaires a proposé, de définir la participation de la commune d'Agneaux aux projets présentés par le groupe scolaire Marie Ravenel, en fixant la participation.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de participer financièrement aux projets présentés par le groupe scolaire Marie RAVENEL suivants :

✓ à l'École élémentaire :

- Classe de neige à Valloire 30 CM2
- Projet Poney à la Choinetière pour 52 enfants (CP-CE1-CE2)
- Projet Théâtre « A part » pour 2 classes (CP/CE1-CE2)
- Sorties pédagogiques 7 classes

✓ à l'École maternelle :

- Projet poney pour les 4 classes
- Sorties pédagogiques 4 classes

La participation, pour l'école Marie RAVENEL sera de **19.500,00 €**.

2017/02/07 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT SAINT-LÔ – ANNÉE 2017

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires en date du 02 février 2017, et après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'Institut Saint-Lô la somme de 38 331,34€ pour l'année scolaire 2016/2017 :

La participation de la commune est basée sur le :

- | | |
|---|----------|
| - coût d'un élève de l'école maternelle soit | 792,39 € |
| - coût d'un élève de l'école élémentaire soit | 333,71 € |

Les élèves d'Agneaux scolarisés à l'Institut Saint-Lô sont :

- au nombre de 21 pour les classes maternelles
- au nombre de 65 pour les classes élémentaires

La participation sera donc :

- | | | |
|-------------------------------|---|-------------|
| - maternelle : 21 x 792,39 € | = | 16 640,19 € |
| - élémentaire : 65 x 333,71 € | = | 21 691,15 € |

TOTAL	=	38 331,34 €
--------------	----------	--------------------

2017/02/08 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES ENGAGÉES PAR L'INSTITUT SAINT-LÔ POUR LES CLASSES DÉCOUVERTES – ANNÉE 2017

La commune d'Agneaux a reçu une demande de participation aux frais engagés pour des classes découvertes et activités pédagogiques organisées par l'école de l'Institut Saint-Lô en 2017.

Les enfants agnelais concernés par ces activités sont :

- | | |
|--|------------------------|
| - Pour une classe de Neige : | 16 enfants en CM2 |
| - Pour une visite des châteaux de la Loire : | 13 enfants en CM1 |
| - Pour un projet théâtral : | 13 enfants en CE2 |
| - Pour une visite des Marais du Cotentin : | 13 enfants en CE2 |
| - Pour une classe poney à Moyon : | 7 enfants en MS/GS |
| - Pour la découverte du poney à Carantilly: | 7 enfants en TPS/PS/MS |
| - Pour les sorties non définies mais à prévoir pour les classes PS, CP et CE1. | |

Lors de sa réunion en date du 2 février 2017, la commission des affaires scolaires a proposé de définir la participation de la commune d'Agneaux sur le principe retenu pour le groupe scolaire public Marie RAVENEL.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- de participer financièrement aux projets présentés par l'Institut Saint-Lô en multipliant le coût moyen constaté à Marie RAVENEL, soit 74€ par le nombre d'enfants agnelais fréquentant l'Institut. Nombre d'enfants agnelais fréquentant l'Institut : 86 X 74€ = **6.364,00€**

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			